Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

# UE – Petit tour d’horizon de la coexistence

Par Anne FURET

Publié le 15/09/2008

Tous les Etats-membres n’ont pas adopté de règles de coexistence (comme l’Espagne, premier producteur européen de maïs GM).
Au nombre des pays qui appliquent des règles strictes, la Hongrie : distances d’isolement de 400 m, les agriculteurs qui souhaitent planter des PGM doivent être titulaires d’un diplôme, et d’une autorisation pour chaque mise en culture. Ils doivent obtenir l’accord de tous les propriétaires et locataires de la zone tampon. Et les voisins s’engagent à ne pas planter de variétés sexuellement compatibles avec les PGM cultivées. Autre exemple : la province autrichienne de Styrie a fixé 0,1% comme objectif de pureté des cultures non GM. Du fait du moratoire autrichien, la Styrie n’a pas encore défini précisément les conditions de culture, mais sa loi énumère des points à aborder : installation de pièges à pollen, système de rotation des cultures, nettoyage des machines... Enfin, en Allemagne, la loi impose, pour le maïs, des distances d’isolement de 150 m avec les champs conventionnels et de 300 m avec les champ bio.
En revanche, aux Pays-Bas, les distances d’isolement sont de 25 m entre maïs GM et conventionnel, et 250 m entre PGM et bio. Pour l’instant, aucune formation obligatoire pour les agriculteurs hollandais, mais une étude de l’Université de Wageningen montre dans un champ situé à 250 mètres du champ de maïs GM, un échantillon contaminé à un taux “inhabituellement élevé”. Selon les scientifiques, ce taux ne s’explique que par la présence de semences de maïs GM dans ce champ. Le ministère de l’Agriculture conclut que cette contamination a eu lieu malgré le protocole strict de l’expérimentation, et la réflexion porte sur la mise en place de formations obligatoires des agriculteurs souhaitant cultiver des PGM.

---

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/ue-petit-tour-dhorizon-de-la-coexistence/